

37/10) Démolition du bâtiment annexe du Petit Marché.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Dans le cadre des travaux entrepris par la Municipalité pour améliorer les abords du Petit Marché, s'inscrit la démolition d'un bâtiment annexe qui n'a plus son utilité.

Ce bâtiment, très vétuste, n'est plus occupé que par un boucher à qui la Municipalité devra donner en échange un emplacement dans le Petit Marché.

Il a, en outre, l'inconvénient d'occuper beaucoup de place, laquelle pourra être utilisée comme parking lorsque l'immeuble en cause sera démoli.

Les travaux de démolition devront être mis sur appel d'offres de manière à obtenir les meilleurs prix.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : ces travaux de démolition doivent être mis en adjudication. Je vous signale, pour information, qu'il nous a été demandé 1.000.000. F pour la démolition de l'immeuble VERDIN.

Comme il s'agit cette fois d'une somme peu importante et qui relève de la compétence du Maire, je vous demande de vous en remettre à sa décision. Un appel d'offres sera d'ailleurs lancé pour ces travaux.

M. GALLARD demande que soit précisé dans l'appel d'offres si les matériaux de démolition doivent rester la propriété de la Commune.

Le rapport du Maire est adopté à l'unanimité.